

Zimbra

accueil@baix.fr

---

**TR: [INTERNET] Révision PPRI de Baix**

---

**De :** Hubert-Daniel <hubert-daniel.parent@laposte.net>

lun., 06 sept. 2021 18:41

📎 1 pièce jointe

**Objet :** TR: [INTERNET] Révision PPRI de Baix**À :** 'Lucette MIRALLES' <accueil@baix.fr>

---

**De :** LABAN François - DDT 07/SUT/PR [mailto:francois.laban@ardeche.gouv.fr]**Envoyé :** lundi 6 septembre 2021 11:21**À :** Yves Boyer**Cc :** christelle babillot; Hubert Daniel Parent**Objet :** Re: [INTERNET] Révision PPRI de Baix

Bonjour M. Boyer,

L'étude hydraulique sur la Payre touche à sa fin. Nous allons très prochainement finaliser la carte d'aléa.

Par ailleurs, je suis en train de préparer la consultation au cas par cas pour l'évaluation environnementale et à ce propos, j'aurais besoin de la couche SIG du zonage du nouveau PLU. Pouvez-vous me la transmettre, ou demander à votre bureau d'études de le faire ?

Dès que j'aurais reçu cette couche, et en tenant compte du délai de réponse du CGEDD sur le cas par cas, la révision pourra être prescrite dans un délai de 3 mois. A compter de la prescription, la loi donne un délai de 3 ans pour la procédure du PPRI, mais dans le cas présent, une procédure accélérée de révision peut être envisagée. Le délai pour arriver jusqu'à l'approbation est dans ce cas de 18 mois, soit, dans le meilleur des cas, une approbation à la fin du premier semestre 2023.

Restant à votre disposition pour toute autre question et dans l'attente de la transmission de la couche du zonage du PLU,

Cordialement

**François LABAN**Chargé d'études Risques Naturels  
Prévention des Risques**Service Urbanisme et Territoires**DDT de l'Ardèche - BP613 - 07006 PRIVAS Cedex  
Tél : 04 75 65 50 83 - 06 28 61 39 58